Les circonstances dans lesquelles il quitta Melun pour venir suivre, à Paris, les cours d'une école spéciale de comptabilité, demeurent imprécises.

Banquier et propriétaire

Des années se passèrent. Le petit Henri Rochette revint, un jour à Melun, transformé. L'ancien groom, le modeste comptable de l'épicerie Mauvié, était devenu un financier rusé, un banquier parisien. Et, pour bien affirmer ce personnage aux yeux de ses contemporains, établis et émerveillés, il fit l'acquisition de la villa Madeleine, à Barbizon, puis fonda dans la rue d'Amboise, le « Crédit minier ».

Sur l'emplacement de la bicoque où il était né, il fit construire deux maisons qu'il baptisa : l'une, villa Rolande ; l'autre, villa Suzanne. Du coup, sa réputation fut assise, et la publicité consacra sa renommée.

On se montra son nationaliste, on vanta sa fortune, que des spéculations heureuses augmentaient sans cesse. Son père fut tenu de garder un décorum, qui lui était une gêne et un ennui. Brave homme, ayant conservé ses habitudes anciennes, il n'était pas rare, un jour, d'aider des ouvriers agricoles à décharger une voiture de paille devant la gare ?

Son fils, étant survenu à l'improviste, il fut vivement surpris en plein travail, l'admonesta de telle façon que le vieux rentra chez lui fort penaud. En agissant comme il l'avait fait, il avait, paraît-il, déshonoré le nom des Rochette, et porté atteinte à la réputation du puissant banquier.

Depuis vendredi dernier, le père Rochette à quitté Melun. Le pavillon qu'il occupe est hermétiquement clos. Il ne s'y trouve plus qu'un domestique, qui répondant. Deux inspecteurs en surveillent les abords et promènent leur ennui devant les persiennes fermées.

A BARBIZON

Rochette et sa famille passaient la belle saison dans leur villa de Barbizon avec leurs deux enfants et une domesticité assez nombreuse. Mme Rochette faisait de longues promenades en voiture. Le banquier venait la rejoindre, le soir, dans une automobile à l'intérieur de laquelle il avait fait installer une lampe électrique pour pouvoir travailler pendant le trajet. Il paraissait toujours très préoccupé et absorbé par ses affaires. C'est à Barbizon que Rochette perdit son fils Robert qui était âgé de deux mois. Rochette n'a encore fait l'objet d'aucune plainte parmi la clientèle assez nombreuse qu'il possède dans la région.

Rochette en Belgique

L'arrestation de M. Rochette et les nouvelles du krack financier qui s'ensuit, ont suscité le plus vif intérêt en Belgique, où le financier arrêté était très connu dans certains milieux. Le Crédit minier a une succursale à Bruxelles, établie boulevard Anspach, n° 30. Elle est dirigée par M. Gong et occupe une demi-douzaine d'employés. Cette succursale belge ne fait qu'exécuter les ordres de la maison principale et elle possède un organe, « la Finance pratique », « guide des capitalistes et rentiers. » Mardi soir, les employés de la succursale de Bruxelles déclarèrent qu'ils n'avaient pas encore reçu l'ordre de suspendre les opérations. Les opérations de la succursale du Crédit minier sont peu étendues en Belgique.

Le nom de M. Rochette est mêlé à plusieurs affaires en Belgique. Ce fut lui et M. Dadot qui fondèrent ici la Société « Inox », dans laquelle figurent des personnalités très honorables de Bruxelles et de Liège.

On rapporte à ce propos que M. Rochette, mis en rapport avec le baron de C..., de Liège, se donna à celui-ci comme l'inventeur de l'inox, métal à base d'argent, et d'un nouveau compteur à eau. Une société fut montée et l'on découvrit bientôt que l'inox présenté par M. Rochette est une composition de fer-blanc. De plus, les brevets qu'il devait avoir pris n'étaient pas réguliers. Il se trouva pourtant qu'à l'usine créée à Liège, un contremaître parvint à faire du compteur à eau, présenté par M. Rochette, un appareil vraiment nouveau et pratique, que l'usine établie fabrique couramment. La société apprit un jour que M. Rochette avait vendu ses parts d'apport. On le mit en demeure de les restituer dans les trente jours, sous menace de plainte au parquet. Il s'exécuta immédiatement et renvoya à la société son paquet de titres.

Dans le bassin houiller du Pas-de-Calais

Le krach Rochette a fait de nombreuses victimes dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. Il s'agit surtout en l'espèce de titres du manchon et Buisson Hella. On cite dans certaines villes des personnes qui avaient de fortes sommes engagées.

Malheureusement, parmi ceux que le krach atteint, il se trouve de nombreuses veuves de la catastrophe de Courrières. Celles-ci, en possession de l'argent qu'elles touchèrent comme secours devinrent des clientes faciles et confiantes à des courtiers envoyés dans le pays avec mission de placer des titres de manchon et Buisson Hella. Certaines d'entre elles perdent une grande partie, sinon la totalité des sommes qui leur furent versées à titre de secours.

A LILLE

Une même affluence de curieux et d'intéressés a été remarquée aux abords de la succursale du Crédit minier à Lille pendant toute la journée de mercredi. Des dépêches sont venues s'ajouter à celles placardées aux fenêtres mardi. On remarque surtout une lettre du directeur de la succursale, M. Siaquet-Deseche, relatant une visite à l'usine des Buissons Hella à Courbevoie.

Aucune perquisition n'a été opérée dans les bureaux de la succursale. Il est probable que cette opération ne sera point ordonnée et que rien ne se produira avant le passage de M. Graux, administrateur judiciaire près du Tribunal civil de la Seine, chargé des affaires laissées par M. Rochette.

A TOURCOING

L'agence du Crédit minier et industriel, rue Carnot, est restée fermée hier.

La fermeture métallique de l'une des vitrines n'avait été descendue qu'à demi pour permettre au public qui s'arrête devant l'agence de lire les télégrammes et autres documents exposés à l'intérieur, et qui ont pour but de laisser quelque espoir aux malheureux porteurs des titres émis par Rochette.

D'après ce que nous avons recueilli à droite et à gauche, il y aurait lieu de penser bien des capitaux engagés, surtout sur les actions Hella. Les cours sans cesse en majoration de ces valeurs avaient attiré pas mal de gens comme un bec de gaz attire les papillons.

Il est des employés ayant mis des années à économiser un petit pécule qui l'ont engagé sur ces valeurs. Il est des gens qui ont vendu leur maison pour acheter les actions tentatrices.

On cite également une société de vingt dont les membres ont eu l'imprudence de s'écarter des statuts et qui, au lieu de se borner à acheter mensuellement une valeur à lots spéculèrent sur les manchons et les buissons, perdant ainsi leur petit avoir.

Enfin il est des gens qui ont été, dit-on, fortement étriqués et qui ne s'en vantent pas. A quoi bon !

A DUNKERQUE

Le défilé des porteurs de titres a continué hier toute la journée à la succursale du Crédit minier de la rue du Quesnoy. Il a qui voulu savoir le plus de renseignements et connaître l'exacte étendue de la catastrophe.

M. Graux, administrateur judiciaire nommé par le Parquet de la Seine, a réclamé télégraphiquement l'état de l'actif et du passif de la succursale. Cette dépêche reçue avant-hier soir a été confirmée par lettre arrivée hier matin.

Le sous-directeur de la succursale dunkerquoise, M. Lecouche, a eu avec M. Debognie, directeur, toujours à Paris, une conversation téléphonique. Il a fait connaître à ses clients qu'on espérait que M. Rochette serait libéré dans la soirée.

SAUVÉES PAR LEUR CHIEN

Paris, 25 mars.

Des cambrioleurs ont pénétré la nuit dernière, vers minuit, dans la propriété d'une vieille rentière, Mme Cothenet, âgée de soixante-dix-huit ans, qui habite avec sa nièce une maison isolée dans un faubourg de Provins.

Les cambrioleurs avaient escaladé le mur de clôture qui sépare le jardin de la route et essayaient de forcer la porte d'entrée, lorsque le chien de garde de Mme Cothenet s'élança sur eux en aboyant furieusement. Les cambrioleurs se défendirent à coups de couteau.

Mais le bruit avait réveillé Mme Cothenet et sa nièce, qui allumèrent une lampe et parurent à la fenêtre un revolver à la main.

Les malfaiteurs s'enfuirent, poursuivis par le bon gardien qui venait de sauver ses maîtresses. Mais tout ensanglanté des coups de couteau qu'il avait reçus, il ne put aller loin, et les cambrioleurs ne furent pas retrouvés.

L'ENTREVUE de Guillaume II et de Victor-Emmanuel III

Venise, 25 mars.

Le roi d'Italie, accompagné de M. Tittoni, ministre des affaires étrangères, est arrivé à Venise mardi soir. Il a reçu à la gare les hommages des autorités. Une grande foule a acclamé le roi avec enthousiasme.

Les journaux commentent l'entrevue de Venise entre les deux souverains d'Allemagne et d'Italie.

La « Tribuna » dit :

« L'entrevue n'a pas un caractère spécialement politique ; cependant, au moment actuel de la politique balkanique, et vu la présence à Venise de M. Tittoni et d'un fonctionnaire allemand jouissant de la pleine confiance du prince de Bülow, elle peut avoir une importance. »

Le journal romain constate que l'objet primitif de la Triplice de défendre l'Italie contre une attaque de la France se transforme en un système plus pacifique, qui est d'assurer l'intégrité des États Hélès, ainsi que le maintien de la paix. L'amitié de l'Allemagne fut profitable à l'Italie et lui permit de renoncer à des armements supérieurs à ses forces, de s'adonner au travail et à la réorganisation de ses finances. Aussi, chaque fois que l'empereur Guillaume vient en Italie, il y trouve un accueil cordial et enthousiaste.

Le « Giornale d'Italia » a interviewé à Venise un personnage de l'entourage de l'empereur. Selon ce personnage, tous les malentendus sont dissipés entre l'Allemagne et l'Italie. L'empereur, a-t-il dit, est d'excellente humeur ; il s'entoure d'ailleurs avec confiance.

Pour ce qui concerne le Maroc, l'empereur apprécie la politique loyale et conciliante de la France. Du reste, prétend-il, il est probable que cette opération ne sera point ordonnée et que rien ne se produira avant le passage de M. Graux, administrateur judiciaire près du Tribunal civil de la Seine, chargé des affaires laissées par M. Rochette.

LE PROCÈS DES TERRORISTES à Barcelone

Saint-Sébastien, 25 mars.

Jeudi commencera devant le jury de Barcelone, le procès intenté à Jean Rull et à la bande terroriste inculpée des attentats qui se commettent dans la capitale de la Catalogne.

Rull, qui, comme on le sait, était le confident de la police et l'indicateur des recherches à opérer dans les centres anarchistes, avait touché de nombreuses sommes du gouvernement civil pour ses prétendues révélations jusqu'au jour où l'on s'aperçut qu'il annonçait les explosions de bombes et que parfois il les empêchait lorsque la somme allouée était suffisamment rémunératrice.

Dans les perquisitions faites aux divers domiciles de Jean Rull, des tubes, des matières explosives, de la ferraille et d'autres objets nécessaires à la fabrication des engins furent découverts. La mère de l'inculpé et son frère furent même arrêtés.

Mais les derniers attentats commis depuis l'arrestation de Rull, qui remonte à plusieurs mois, ont dérouté l'opinion, et le public est porté à croire à l'innocence de l'inculpé et à penser que la police a eu plutôt affaire à un imposteur, à un exploiteur du terrorisme qu'au véritable auteur des attentats constamment perpétrés.

L'information a été longue et laborieuse, les prévenus étant renfermés dans un système de défense des plus habiles, tâchant de faire retomber la responsabilité sur la police. De nombreux témoins sont cités.

Quoi qu'il en soit, la justice paraît décidée à n'écourter en rien le débat afin d'obtenir un châtiment exemplaire pour Jean Rull et ses co-accusés.

Nouvelles de Partout

PARIS

— La commission relative à la situation des agents de chemins de fer a délibéré sur la question relative à l'âge de la retraite. Elle s'est prononcée pour une rédaction qui admet en bloc des mécaniciens-chauffeurs, agents dont les services intéressent la sécurité publique l'âge de 50 ans et 25 ans de service.

— Le succès du concours agricole, qui vient de fermer ses portes, a été plus grand encore cette année que l'an passé. Les recettes résultant des entrées se sont élevées, en effet, à la somme de 150.000 francs, au lieu de 106.000 francs seulement pour l'année dernière.

FRANCE

— L'instruction de l'affaire des Villards-sur-Thônes à amené l'arrestation d'un conseiller municipal, et d'un cultivateur, qui ont été reconnus par les gendarmes comme ayant pris une part active dans la manifestation. Plusieurs femmes qui avaient injurié les gendarmes vont être poursuivies pour outrages.

— A Saint-Jean-Brévelay (Morbihan), la bonne d'un boulanger a été mise à sac par une centaine d'individus qui se plaignaient que ce commerçant ne vendait pas leur farine trop cher.

— Vingt-sept soldats du 8e colonial, rentrant au fort Berthaume, ont quitté leur casernement et sont venus à Brest porter plainte devant leur colonel au sujet des mauvais traitements dont ils auraient été l'objet de la part d'un sergent. Sur l'ordre du colonel, ces soldats ont immédiatement regagné le fort Berthaume. Une enquête est ouverte sur les motifs de cette fugue.

— Le conseil municipal de Brest a adressé un télégramme au ministre de la guerre pour demander que le bombardement de 101 tonnes de poudrerie du Moulin-Blanc, qui doivent être congédiés le 1er avril, ne soit pas prononcé. Le conseil a également émis le vœu, qui sera transmis au président du conseil, que le port de Brest soit désigné pour recevoir l'escadre américaine, si elle vient en France.

— On mande de Basse-Terre qu'à la suite du mauvais temps les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été dévastées. Le gouverneur, M. Ballaz, a envoyé des secours.

— N'ayant aucune affaire à juger, la Cour d'assises des Deux-Sèvres ne siégera pas pour la première trimestre de 1908. Le fait est assez rare dans la région pour être remarqué.

— On a arrêté à Toulon, sur la dénonciation d'un soldat du 2e colonial, un autre soldat du même régiment, qui, le 20 février dernier, avait grièvement blessé d'un coup de revolver à la tête un de ses camarades. Le meurtrier inspirait une telle frayeur que personne n'avait voulu le dénoncer jusqu'ici.

ETRANGER

— Le duc de Devonshire, un des principaux hommes politiques de l'Angleterre, est mort à Cannes.

— Le ministre de la Marine russe a donné sa démission qui a été acceptée. La succession du M. Roukhoff, membre du Conseil de l'empire, est probable, quoiqu'elle rencontre une forte opposition dans le monde de la cour qui voudrait voir l'amiral Alexeieff occuper ce poste.

— Le professeur Berkeland, qui fait depuis quelque temps des expériences concernant la télégraphie sans fil, est parvenu à établir une communication entre l'université de Christiania et Frognerkilen. On garde provisoirement le secret du procédé employé pour obtenir ce résultat.

— En Allemagne, à la suite d'un éboulement survenu dans une mine de lignite, à Neipke, sept mineurs ont été ensevelis ; trois cadavres seulement ont pu être jusqu'à présent retirés des décombres.

— Les Chambres italiennes a discuté le rapport de la commission proposant de prendre acte de la sentence de la Haute Cour contre Nasi, ancien ministre. On a approuvé par deux cent cinquante voix contre cent quarante-neuf la résolution du ministère tendant à ne pas poursuivre pour avoir signé le manifeste de Naples.

— Le Sénat russe a rejeté le projet du gouvernement concernant l'élection de la première Douma pourvoirs pour avoir signé le manifeste de Viborg.

— Le cabinet américain a décidé d'accepter l'invitation de la Chine faite à l'occasion de conférences américaines de visiter les ports chinois. La mission s'occupera plus spécialement d'autre activation. Les cuirassés ne feront escale que pour faire du charbon.

— A Londres, le Théâtre historique de Drury Lane a été détruit par un incendie. On ignore encore les causes du sinistre. Le théâtre était le plus célèbre des théâtres de Londres, tant par la valeur des ouvrages qu'on y représentait, que par le talent de ses artistes.

— Un journal russe publie une lettre de Tolstoï à une dame de la haute société, où il proteste contre l'organisation des fêtes projetées à l'occasion du 80e anniversaire de sa naissance. Il déclinera catégoriquement toute invitation de participer à ces fêtes.

POLITIQUE RÉGIONALE

A VALENCIENNES

ÉLECTION DU CANTON-EST

Remerciements de M. Clerquin-Lesur

Mes chers Concitoyens,

Par les 2.191 voix que vous m'avez données le 22 mars dernier, vous avez affirmé sur mon nom votre fidélité aux institutions républicaines.

Je vous remercie du fond du cœur et je tiens à vous déclarer à nouveau que vous pouvez compter sur mon entier dévouement.

Je vous donne donc rendez-vous au 29 mars prochain pour assurer notre succès définitif.

A dimanche donc et pas d'abstentions !

René CLERQUIN-LESUR,
Président de la Ligue de concentration Républicaine d'Onnaing.

A HELLEMMES

Leur bonne foi

Depuis le jour où nous avons entamé avec le défenseur du parti collectiviste une conversation électoralement intéressante, nous n'avons jamais cessé d'apporter des arguments solidement étayés sur des chiffres.

Nous n'avons rien affirmé que nous n'ayons appuyé d'une justification facile à contrôler.

Nous dédaignons le bluff et la poudre aux yeux.

Nous nous plaçons simplement sur le terrain de la vérité.

Il nous serait agréable de trouver devant nous des adversaires apportant la même loyauté, la même sincérité, la même bonne foi.

Nous avons le regret de constater que nos adversaires ne se gênent pas pour travestir la vérité et pour lancer des affirmations parfaitement inexactes dont tous les électeurs peuvent contrôler la fausseté en consultant les comptes administratifs de la Mairie.

C'est ainsi qu'avec une tranquille audace, le collectiviste porte-plume du parti affirme que si l'ancienne Municipalité avait trouvé en caisse un actif disponible de 10.529 fr., « les opportunistes » n'avaient pas payé leurs dettes et devaient 15.000 francs, ce qui obligea les collectivistes à prendre les 10.500 francs disponibles et à en ajouter cinq mille autres pour solder le déficit.

Or, « il n'y a pas un mot de vrai » dans cette affirmation.

Et, nous mettons au défi le citoyen Thieffry qui émet avec un aplomb imperturbable de pareilles énormités, de les justifier par une explication précise.

Il faut apporter un peu de bonne foi citoyen, dans vos accusations.

La Municipalité précédente avait, dites-vous, laissé quinze mille francs de dettes à payer.

« C'est faux », vous répondent les chiffres.

Indiquez-nous donc les factures qu'ils ont eues à payer et dont le montant s'élevait, d'après vous, à quinze mille francs ?

Nous attendons curieusement le détail de ce compte.

Les collectivistes avec la bonne foi dont nous relevons les traces d'une façon constante, ne se gênent pas pour raconter à qui veut les entendre, que la Municipalité radicale est la cause de l'augmentation des contributions.

« Consultez vos feuilles, disent-ils, et vous verrez que vous aurez à payer davantage qu'autrefois ».

Le fait est parfaitement exact (pour une fois qu'ils énoncent une vérité, empressons-nous de la saluer au passage) mais la faute en est à qui ?

« A la Municipalité ?

— Pas le moins du monde, mais simplement à ce fait que la population d'Hellemmes ayant augmenté, la commune a été classée dans la catégorie des villes de 10.000 à 25.000 habitants, tandis que précédemment, elle était catalogée dans les villes comprenant de 5000 à 10.000 habitants. Or, il y a une différence de tarifs d'après le chiffre de la population.

Ce n'est pas la Municipalité qui fixe ces chiffres, « c'est la loi ». Et c'est le nombre d'habitants d'une commune qui la fait classer dans telle ou telle catégorie.

Pour rendre les faits compréhensibles à tous, nous mettons les chiffres comparés des perceptions faites par l'Etat et par le département en 1907 et en 1908.

	1907	1908
L'Etat perceveur	143.815,28	154.196,17
Le département percevait	28.510,39	37.504,37
Totaux !	172.325,67	191.700,54

Soit une augmentation en 1908, de 12.374 francs 87.

Dont la commune ne profite en aucune façon.

Aucune Municipalité ,soit socialiste, soit radicale,n'aurait pu empêcher cette augmentation, le fait résultant de ce que la commune est passée, par suite de l'augmentation de sa population, dans une classe supérieure.

Nous parlerons dans un prochain article des contributions qui s'appliquent au budget communal.

JEAN d'Hellemmes.

A PROPOS DES SECOURS

Simple réponse

Voici la lettre publiée dans le « Réveil du Nord » d'hier matin et adressée au « Progrès du Nord » :

Monsieur le Rédacteur en chef du Progrès du Nord,

Dans votre numéro du dimanche 22 mars, dans un article signé « Jean d'Hellemmes », vous dites que lors de la grève des ouvriers de la Compagnie de Fives-Lille, la municipalité radicale d'Hellemmes a fait distribuer pour 493 fr. de pain afin de secourir les grévistes.

Il y a là une erreur que je suis obligé de rectifier.

C'est moi, Ferdinand Dancoisne, délégué général des ouvriers en grève, qui était chargé de diriger, avec des aides, la distribution des dons en nature et de secours de toute espèce.

Or, j'ai reçu les pains que la mairie d'Hellemmes nous a fait livrer par divers boulangers de la commune.

Ces pains, pesant trois livres, étaient au nombre de 425. Ils valaient, à cette époque, 0,45 c. pièce à Hellemmes. A Fives, les mêmes pains nous étaient rendus à 0 fr. 37 l'un.

Les pains d'Hellemmes à ce prix fort de 0,45 c. ont donc coûté à la commune 191 fr. 25. Ce qui nous éloigne quelque peu du chiffre de 493 fr. que vous indiquez. Cela aurait mis les pains à plus d'un franc pièce.

Et cet argent, M. le rédacteur, que ma protestation soit insérée, parce que les camarades, en lisant votre article auraient le droit de penser — ne me voyant pas remettre les choses au point — que j'ai profité de leur grève, pour garder les sommes que la commune d'Hellemmes n'a en réalité versées à personne et qu'elle n'a eu soin de conserver précisément dans sa caisse.

Il est bon qu'on le sache.

Je compte sur votre courtoisie habituelle pour l'insertion intégrale de ma lettre, et, je vous prie d'agréer, *Monsieur le rédacteur, mes bien sincères salutations.*

F. DANCOISNE,
15, rue Duplein, à Hellemmes.

Nous répondons à la lettre ci-dessus par la note qui suit, attestée par M. le vice-président, M. l'ordonnateur et M. le secrétaire du Bureau de bienfaisance d'Hellemmes :

VILLE D'HELLEMMES-LILLE

DÉPARTEMENT DU NORD — **Bureau de Bienfaisance**

Canton de Lille (Est)

OBJET : Hellemmes, le 25 mars 1908

Remis aux grévistes de la Compagnie de Fives-Lille. — Ouvriers ayant leur domicile à Hellemmes-Lille :

1908				
1er juillet	381 kil.	à 0,34	. . . . .	129,54
» 14	» 344	» 0,34	. . . . .	116,96
» 17	» 322	» 0,34	. . . . .	109,59
» 25	» 333	» 0,34	. . . . .	113,22
» 1er août	292 »	» 0,34	. . . . .	99,28
	1673,5			568,09
		A déduire rabais 0,015 au kilo		75,30
			Total	493,69

Ces distributions ont été faites *exclusivement* par les soins de MM. les administrateurs du Bureau de bienfaisance.

Le secrétaire, E. DEFAUX. — *Le vice-président,* H. DAVAINE.

L'ordonnateur, BASSELART-WAYEROLE.

Nous voulons appeler l'attention des électeurs sur ce très significatif grief articulé par M. Dancoisne, qui dit notamment : « Les camarades ont lu votre article, auront le droit de penser que j'ai profité de leur grève pour garder les sommes que la commune d'Hellemmes, n'a, en réalité, versées à personne, et qu'elle a eu soin de conserver précisément dans sa caisse. Il est bon qu'on le sache. »

Le document du Bureau de bienfaisance que nous publions ci-dessus, est la plus éloquente des réponses à faire à cette calomnie formulée avec une légèreté impardonnable par M Dancoisne.

Accuser la municipalité d'avoir gardé de l'argent en caisse, alors que la somme indiquée de 493 fr 69 a bien été dépensée en *fournitures de pains, ainsi que l'atteste* M. le vice-président, M. l'ordonnateur et M. le secrétaire du Bureau de bienfaisance d'Hellemmes.

Pour de telles accusations ce n'est plus de la polémique, c'est de la calomnie. Les électeurs apprécieront.

J. d'H.

A DOUAI

QUESTION POUR QUESTION

Le « Réveil du Nord » pourrait-il nous dire en quelles circonstances l'attitude de MM. Godin et Maniez, au sein des assemblées dont ils sont les élus, n'a pas été nettement républicaine et conforme à l'esprit laïque ? Le « Réveil du Nord » pourrait-il nous dire d'autre part, si c'est par républicanisme que le député de la 1re circonscription de Douai a fait instituer ses enfants dans les écoles congréganistes ?

A AVESNES

La faillite Evrard-Eliez

Dans notre numéro du 25 courant, nous avons indiqué, au sujet de la faillite de M. Evrard-Eliez, qu'à la requête de M. Hayez, sénateur, M. Eliez était assigné pour le jeudi 26 mars, en déclaration de faillite ; ce renseignement est inexact. La faillite, d'ailleurs, a été prononcée le mardi 24 courant, à l'audience du Tribunal de Commerce d'Avesnes.

D'autre part, un journal régional a donné les noms de divers prêteurs. Il y a dans cette liste des inexactitudes, car nos lecteurs, cet le concernant M. Paul Bersez, qui n'était pas, que nous sachions, intervenu dans les affaires de M. Evrard-Eliez.

LA RÉGION

A AULNOYE

Deux ouvriers tombent de 12 mètres

M. Pulleion Maurice, âgé de 27 ans, demeurant rue d'Artois, n° 169, à Lille, et Plantin Georges, âgé de 21 ans, demeurant à Avesnes, ajustaient, sous la surveillance de M. Boussy Arthur, 38 ans, chef d'équipe, une passerelle sur la charpente de l'usine Moinbard, en construction à Aulnoye ; cette charpente a une hauteur de 12 mètres.

Sans qu'il ait, jusqu'à présent, été possible de déterminer par quoi ni comment, la passerelle posée dans le vide et tombe sur le sol en entraînant les deux hommes.

Les témoins de l'accident accoururent les relever et les trouvèrent pendant très abondamment du sang par le nez et par la bouche ; tous deux se plaignent de vives douleurs internes.

Les deux blessés ont été pansés par M. le docteur Banteignies, qui ne peut encore se prononcer quant aux suites de cette chute qui aurait pu être mortelle.

A BOULOGNE

Les coups de feu du 8e de ligne

Il se confirme de plus en plus, qu'il n'y a pas lieu d'attribuer à la malveillance, tout au moins contre les victimes, les blessures causées au lieutenant Vergriète et au soldat Hède au cours de la marche-manœuvre de lundi.

C'est du moins ce qui semble résulter de l'enquête ouverte à ce sujet.

Elisée Moronval, le soldat arrêté, appartient à la classe 1905 et est originaire de Fruges. Il avait quelque sujet d'animosité contre le lieutenant ; c'est de plus, un excellent sujet. Il a fort probablement agi par imprudence.

Le lieutenant Vergriète a été examiné hier par M. le médecin aide-major Chambellan qui a constaté que la balle entre peu profondément dans les tissus de la paroi abdominale. L'opération a parfaitement réussi et l'état du sympathique blessé est aussi satisfaisant que possible.

Quant au soldat Hède dont la blessure est toute superficielle, il continue à être soigné à l'infirmerie.

M. le colonel de la Motte, commandant le 8e de ligne est venu assister hier à l'enquête qui a eu lieu.

Tout d'abord, le sapeur Wallaert a été remis en liberté. Moronval lui a bien demandé des cartouches de tir réduit, mais il les lui a refusées. La culpabilité et la responsabilité du sergent de tir se trouvent donc formellement écartées.

Moronval a continué à refuser de s'expliquer sur la provenance des balles en sa possession. Il est fort probable qu'il les a eues dans les conditions que nous expliquons plus bas.

L'hypothèse que nous exposons est d'autant plus admissible que des expériences de tir faites de nouveau hier dans la cour sur des mannequins placés à 50 mètres, ont démontré que la force de pénétration des balles de tir réduit était nulle à cette distance. C'est donc comme nous le supposons plus loin que des balles de cartouches de tir à blanc ont été remplacées sur leurs étuis par des chevrotines de tir réduit, car le lieutenant Vergriète se trouvait au moins à 150 mètres de l'endroit où ont été tirés les coups de feu.

Nous disons plus haut que la malveillance envers le lieutenant et le soldat ne

LE CRIME DE LA Rue Basse

PAR

JEAN LORFÈVRE

Supersac fronça les sourcils et regarda Job qui se tenait debout, près de la cheminée, avec sa mine de bourgeois pacifique.

— Le vieillard est le sénateur ? demanda-t-il à Supersac.

Celui-ci fit un signe affirmatif.

— Tu aurais bien dû me présenter.

VIII

C'est toute une série d'événements que Georgine avait évoqués par ces quelques mots devant son mari — à propos du vieillard, de sénateur, comme l'appelait Job — toute une suite d'aventures en des pays plaisants.

Longtemps avant la scène que nous venons de rapporter, une émeute éclatait un jour à San-Salvador, un des États les plus renommés de l'Amérique Centrale.

Les personnages officiels les plus importants et le président lui-d'abord furent emprisonnés dans la bagarre populaire.

Un nouveau président fut élu lorsque le calme eut été rétabli, et parmi les ministres qui furent choisis on cita bientôt un des noms les plus populaires dans la capitale et dans le pays.

Le sénateur Jean Supersac fut appelé à administrer les finances du pays.

Jean Supersac, d'origine française, d'une vieille famille Languedocienne, était un des hommes les plus riches de San-Salvador, devait à son intelligence et à sa fortune considérable la situation prépondérante à laquelle il venait d'être élevé.

On lui donnait une vingtaine de millions.

De vastes domaines, des plantations d'un grand rapport étaient par lui dirigés ; et il y avait plus de trente ans qu'il leur donnait tous ses soins.

Il était aidé à ce moment-là dans son exploitation par un gars du même nom du sieur de Cartaux qui était également très habile.

Cartaux était Français comme le sénateur Jean Supersac, d'avait quitté son pays tout jeune encore et était parti pour le Nouveau Monde, rêvant fortune, mais lassé seulement d'une petite somme dérobée à une bonne vieille parente qui avait élevé l'enfant ingrat.

C'est ainsi que Cartaux avait débuté dans sa vie aventureuse.

Après avoir beaucoup roulé, sans cependant, suivant l'expression légendaire, avoir amassé beaucoup de mousse, c'est-à-dire beaucoup d'argent, il s'était fixé quelques années après dans le San-Salvador, en se disant en proie à la guerre civile. C'est là qu'il avait fait la connaissance de Jean Supersac, qui bientôt le protégea très efficacement en l'attachant à l'administration de ses immenses biens.

Cartaux était intelligent, actif ; il s'était montré intelligent dans plusieurs occasions où les intérêts du sénateur s'étaient trouvés engagés ; c'est ainsi qu'il avait su lui plaire et quand le sénateur Supersac, mourant subitement, fut absorbé par ses affaires publiques, il se déchargea presqu'entièrement sur Cartaux du soin de gérer sa fortune.

A ce métier, et comme les scrupules ne gênaient point Cartaux, il eût pu s'enrichir modérément, patiemment et à loisir.

Mais il n'était pas homme à se contenter d'une situation seulement assurée.

Cette fortune dont le revenu lui paraissait tous les jours par les mains, il aurait voulu la tenir tout entière.

Quelle était au juste son ambition ? Il ne la laissait pas transparaître ; mais il avait sous les yeux l'exemple même du sénateur Jean Supersac.

Celui-ci était également parti de rien ; s'il avait réussi par des moyens honnêtes, il semblait, suivant l'opinion de Cartaux, ne pas profiter de tout ce qu'il aurait pu tirer de sa situation comme considération, honneur et pouvoir.

Avec un peu d'adresse il eût pu devenir le premier de l'État depuis longtemps au lieu de couronner sa carrière — car Jean Supersac touchait au déclin de l'âge — dans la fonction d'un ministre subordonné au président.

A vrai dire, pour un autre que pour un ambitieux, sans retenue et sans vergogne comme Cartaux, la situation de Jean Supersac était très belle, très enviable ; elle terminait dignement une vie honorée.

Cependant le vieillard n'avait pas été heureux.

Il avait souffert dans ses enfants, par ses enfants.

Il les avait élevés avec soin et vu grandir avec espérance ; mais quand sa fille Isabella eut atteint l'âge nubile, son cœur parla, et le cœur d'Isabella fut en contradiction avec les désirs de son père. Il en résulta un grand malheur pour le vieillard. Isabella disparut un jour avec un des employés de l'exploitation, et son père n'en entendit plus jamais parler.

Jean Sépersac avait aussi un fils qui lui donnait peu de satisfaction.

Il avait également quitté le San-Salvador, mais lui du moins son père savait où il se trouvait. Daniel Supersac augmentait la bohémité à Paris le troupeau des oisifs et des inutiles. Le seul lien qui l'attachât encore à son père était la pension assez considérable que celui-ci lui servait tous les mois.

Le chagrin que causait au laborieux Jean Supersac la vie de son fils s'ajoutait à la douleur de n'avoir jamais pu retrouver sa fille, malgré toutes les recherches. Il est vrai que les recherches étaient dirigées en grande partie par Cartaux qui, tout en faisant preuve d'un zèle louable, ne laissait contrairement au vieillard que ce qu'il croyait bon de lui révéler.

Il était aussi Cartaux qui s'occupait de servir la pension à Daniel Supersac.

Un jour, Cartaux vint trouver le sénateur dans son cabinet de travail.

— Je viens, monsieur, dit-il, de recevoir une lettre de M. Daniel et je n'ai point voulu accéder à ce qu'elle me demande sans vous en référer.

— Que veut-il donc encore ? reprit le père avec humeur — et s'adressant à Cartaux : — Ce n'est pas à vous que ce mouvement d'humeur s'adresse, Cartaux, car vous êtes pour moi un fidèle collaborateur et je vous apprécie tous les jours davantage...

Cartaux s'inclina.

— Mais parlez, n'ayez aucune crainte de me froisser... ne me déplaire. De Daniel, je m'attends à tout.

— M. Daniel Supersac me demande, reprit Cartaux, de ne plus lui servir sa pension au nom de Jean Supersac, mais...

— A quel nom ?

— A celui de Georges de Hautefeuille.

— Pourquoi cela ? Quelle est cette mascarade ?

— Voici sa lettre, monsieur le sénateur.

Jean Supersac lut rapidement l'écrit qu'on lui tendait et il le laissa tomber d'un geste irrité aux pieds de son fauteuil.

— Voilà donc, dit-il, le prix de mes travaux, de mes longues années de labeur ; mon fils rougit de moi. Il ne veut plus porter le nom de son père qu'il ne trouve plus assez haut pour lui ! N'avez-vous pas vu, Cartaux, qu'il n'est fait fabriquer des armoiries qu'à arbore au coin de son papier à lettre, une couronne de comte, je crois. Il veut que le très humble Jean Supersac serve le très noble gentilhomme de Hautefeuille... Ce serait mourir de rire, si je n'en souffrais point et si je n'étais près d'en pleurer.

— Et que faut-il répondre ? demanda Cartaux.

— Rien.

— Et sa pension ?

— Rien, ne lui envoyez rien. Je ne veux plus communiquer avec cet ingrat ; je ne veux plus rien lui envoyer.

— Cependant, monsieur...

— Comment, Cartaux ! vous prenez sa défense ? reprit le sénateur d'un ton irrité.

Et comme Cartaux paraissait très touché de ce mouvement de colère, il lui dit :

— Pardonnez-moi de n'avoir pas su me contenir ; mon ami, j'ai en vous la plus entière confiance ; je suis bien malheureux.

Je suis riche, Cartaux, très riche. J'aurais pu donner bien d'autres me jeter dans les plaisirs, je ne l'ai pas fait ; mon ambition est satisfaite ; mais la sagesse n'a servi de rien ; la vie de famille que j'ai menée et qui assure la tranquillité de tant d'autres a été pour moi une source de déceptions, vous le savez.

— Ne parlez pas ainsi, murmura Cartaux.

— Si, si, c'est la réalité. D'abord, ma femme m'a été arrachée par la mort ; je l'aimais avec tendresse et la douleur de cette cruelle séparation ne s'est jamais bien apaisée. Plus tard est venue l'aventure de ma fille. Et maintenant voici encore mon fils qui se rappelle à moi par un froissement. Et d'abord, que fait-il à Paris ? Pourquoi n'est-il pas resté auprès de moi pour me consoler de la perte de sa sœur ? Hélas ! je vois bien des pères à qui leurs enfants ne donnent aucune satisfaction ; mais les miens me font encore pire.

— Comment pouvez-vous parler ainsi, reprit l'hypocrite Cartaux... Votre fils Daniel vous a quitté, c'est vrai... Mais n'est-ce pas pour retourner, si je puis dire, aux sources de la famille, en France, d'où vous êtes originaires ?...

— Belles phrases pour me consoler, mon cher Cartaux ! interrompit Supersac.

Vous croyez qu'il en est... A-t-il seulement jamais l'idée de m'envoyer de ses nouvelles.

— Pardonnez-moi de le défendre, monsieur le sénateur, mais vous lui avez interdit de vous écrire, souvenez-vous !

— Oui, certes ! Je n'ai pas à subir ses lettres. Il suffit qu'il reçoive de vous, mon fidèle gérant, les fortes sommes dont il a besoin pour les dépenses de sa vie dissipée, le reste, je crois, lui importe peu. Je lui ai défendu de m'écrire ! En sans doute ! Cependant, s'il m'écrivait, je serais heureux. Mais c'est une nature ingrate et f